

AFFAIRE N° 5 - Examen de l'esquisse d'implantation d'un ensemble sportif à la Montagne - Demande de subvention et de prêt.

M. MONDON donne lecture du rapport et, à la demande de M. le Maire fait circuler parmi les Conseillers le plan de l'esquisse d'implantation de cet ensemble sportif:

" Messieurs,

Sur la demande de la Municipalité, M. ROYER, architecte à St-Denis, a exécuté une esquisse d'implantation d'un ensemble sportif sur le terrain DUSSAC-LORANS sis au 6ème km. à la Montagne.

Cet ensemble comprend :

- A) un terrain de foot-ball, catégorie B ( CFA - honneur) de 100 m x 60 m. y compris les dégagements nécessaires, soit une surface d'implantation de 112 m x 66 m = 7.408 m<sup>2</sup>.

Une seule position possible d'implantation, étant donné la pente du terrain et l'orientation : grand axe du terrain Nord-Sud.

- Adossés à la colline et profitant de celle-ci, des gradins à ciel ouvert en orientation Est, pouvant contenir 470 personnes avec, en sous-sol les vestiaires, douche et sanitaires des joueurs.

- B) Un Foyer des jeunes avec : foyer, salle de lecture-bibliothèque, salle polyvalente pour 100 personnes, bureau, sanitaire et logement de gardien. Ce Foyer implanté sur l'éperon rocheux à l'Est du terrain profitera d'une vue panoramique importante sur Saint-Denis et les environs et sera en liaison facile avec le terrain de foot-ball.

- C) Un bassin de natation réglementaire de 25 m x 10 m avec plongoir implanté au Sud Est du terrain de jeux et en contrebas de celui-ci.

Dans le cas d'utilisation indépendante du bassin par rapport au reste de l'ensemble, des cabines de déshabillage avec douches pourront être construites, adossées au mur de l'entrée et d'enceinte du terrain.

- D) Un parking situé à l'entrée du terrain et au Sud permettant le stationnement de 40 véhicules en service normal et d'environ 100 véhicules lors de manifestations sportives importantes.

En toute première idée d'approximation de crédits à engager, il faut se baser sur une dépense totale minimum de :

- Terrain de foot-ball et gradins.....	16.000.000.-
- bassin de natation et station de filtrage.....	12.000.000.-
- foyer des jeunes.....	11.000.000.-
- aménagement parking.....	1.000.000.-
- imprévus - 10 % .....	4.000.000.-
	<hr/>
	44.000.000.-
- Honoraires de l'Architecte .....	1.800.000.-
	<hr/>
- Total de la dépense.....	45.800.000.-
	=====

La possibilité a été donnée à la Commune d'étaler sur 25 ans au lieu de 15 ans les annuités dues pour les centimes non mis en recouvrement au cours des exercices 1948-1952.

- <u>1ère consolidation</u> , au titre des exercices 1948 à 1950 jusqu'au 31 Décembre 1977 :	
- 16.480.328 : 14 .....	1.177.166.-
- <u>2ème consolidation</u> , 1951 jusqu'au 31 Décembre 1978 :	
- 11.805.463 : 15 .....	787.030.-
- <u>3ème consolidation</u> , de 1952 jusqu'au 31 Décembre 1979:	
- 15.389.616 : 16 .....	961.851.-
	<hr/>
	2.926.047.-
au lieu de .....	9.046.113.-
	<hr/>
soit une moins-value de .....	6.120.066.-
	=====

Messieurs, je mets la question aux voix ./.

Adopté à l'unanimité.

19) Approuvé  
St Denis, le 28/12/63  
P/le Préfet

Le Secrétaire Général : J. Cluchaud

20) Approuvé St Denis le 22.1.64  
P/le Préfet

Le Secrétaire Général  
Signé : J. Cluchaud